

CAPSULE INFO>VEILLE

États-Unis : Vérifications fiscales à distance

L'Internal Revenue Service (IRS) effectue, à distance, des vérifications de déclarations fiscales de particuliers ou de travailleurs autonomes. Ces vérifications visent des éléments précis de la déclaration et traitent généralement de sujets fiscaux moins complexes que les vérifications en personne, qui se tiennent dans les bureaux d'une entreprise. Ces vérifications à distance permettent de contrôler un nombre important de contribuables tout en limitant les coûts.

Le Treasury Inspector General for Tax Administration (TIGTA) a audité le processus de sélection des dossiers et de vérification fiscale par correspondance de l'IRS afin d'en évaluer l'efficacité. Entre 2017 et 2019, l'agence américaine a effectué près de deux millions de vérifications à distance, permettant de récupérer 12,2 G\$ US additionnels. Pour cette même période, ces contrôles fiscaux ont constitué 80 % de tous ceux réalisés par l'IRS, mais ont généré environ la moitié des revenus supplémentaires.

Constatations du TIGTA

L'examen de 743 648 vérifications fiscales par le TIGTA a révélé que 27 % des dossiers fermés ne généraient pas de recettes fiscales supplémentaires. Plus précisément, 10 % des cas n'ont pas fait l'objet d'un nouvel avis de cotisation puisqu'aucune irrégularité n'a été détectée. De plus, les particuliers n'ont pas effectué de paiements dans 17 % des dossiers pour lesquels un projet de cotisation a été transmis.

De 2010 à 2018, le nombre de contribuables vérifiés a diminué de 40 %. Cela découle de la baisse importante de l'effectif de l'IRS, en particulier des contrôleurs fiscaux (-27 %). Pourtant, durant cette période, la quantité de déclarations de revenus reçues a augmenté de 5 %. Le TIGTA estime que l'IRS pourrait être plus efficace en sélectionnant les dossiers de façon à s'appuyer davantage sur les tendances historiques. Le tableau ci-après montre la décroissance des déclarations vérifiées de 2017 à 2019.

PROPORTION DES DÉCLARATIONS DE REVENUS VÉRIFIÉES			
ANNÉE	REVENUS DÉCLARÉS DE MOINS DE 200 000 \$ US	REVENUS DÉCLARÉS ENTRE 200 000 \$ US ET 1 000 000 \$ US	REVENUS DÉCLARÉS DE PLUS DE 1 000 000 \$ US
2016-2017	317 639 vérifications sur 114 483 096 déclarations (0,28 %)	38 613 vérifications sur 6 875 092 déclarations (0,56 %)	11 617 vérifications sur 519 406 déclarations (2,24 %)
2017-2018	325 628 vérifications sur 115 125 495 déclarations (0,28 %)	32 799 vérifications sur 7 068 147 déclarations (0,46 %)	5 619 vérifications sur 504 278 déclarations (1,11 %)
2018-2019	238 610 vérifications sur 117 374 873 déclarations (0,20 %)	20 773 vérifications sur 7 833 021 déclarations (0,27 %)	3 913 vérifications sur 582 008 déclarations (0,07 %)

Le TIGTA a répertorié les éléments de non-conformité faisant le plus souvent l'objet de vérifications. L'extrait du tableau ci-après présente le résultat moyen de 2017 à 2019 pour les trois cas les plus fréquents.

RAISON DE LA VÉRIFICATION	NOMBRE MOYEN DE DÉCLARATIONS VÉRIFIÉES	COTISATION MOYENNE (US \$)	DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT (JOURS)
Dépenses déductibles	55 856	3 688	229
Revenus et pertes d'entreprise	46 052	4 576	240
Non-production	15 921	28 102	186

On constate que la vérification des contribuables ayant omis de déclarer un revenu est l'élément le plus payant en matière de cotisations additionnelles. Cependant, il apparaît au troisième rang du nombre de vérifications effectuées. Le projet de cotisation moyen sur les 743 648 dossiers vérifiés s'élevait à 8 226 \$ US entre 2017 et 2019.

Lors d'un examen précédent, le TIGTA avait recommandé de modifier le processus afin que, lors d'un examen, les agents vérifient systématiquement les années subséquentes pour déterminer si le même élément de non-conformité était présent. L'IRS avait alors modifié son processus conformément à la recommandation.

Néanmoins, le TIGTA a constaté que certains dossiers sélectionnés pour non-conformité de 2017 à 2019, pour lesquels les contribuables avaient accepté de payer le montant additionnel, ont été de nouveau sélectionnés par le système lors une année subséquente. Si toutes les déclarations d'un même contribuable avaient été vérifiées et réglées à la première vérification, le dossier n'aurait pas été choisi une seconde fois, ce qui aurait permis d'en sélectionner un autre et aurait évité audit contribuable de passer de nouveau par le processus de vérification. En interrogeant les agents, le TIGTA a constaté que beaucoup n'étaient pas au courant de la consigne concernant la vérification des années subséquentes.

Recommandations du TIGTA

À la suite de cet audit, le TIGTA a formulé trois recommandations :

- Revoir le processus de sélection afin d'inclure les cas qui ont la plus grande probabilité de contenir un montant élevé de non-conformité. La direction de l'IRS n'a pas accueilli cette recommandation favorablement. Elle considère que son modèle de sélection est adéquat et tient déjà compte des tendances historiques parmi d'autres critères. Malgré les constatations du TIGTA, l'IRS affirme qu'elle ne changera pas son modèle de sélection.
- Modifier le processus de sélection pour les années suivant une vérification afin que le système sélectionne uniquement des dossiers pour lesquels les contribuables n'ont pas donné de réponse à l'IRS. L'IRS a accepté de revoir le processus afin d'identifier de potentielles améliorations.
- Rappeler aux agents leurs obligations quant à la vérification des années subséquentes à leur vérification. L'IRS est d'accord avec cette recommandation et s'assurera que la procédure sera appliquée conformément.

RÉFÉRENCE

TREASURY INSPECTOR GENERAL FOR TAX ADMINISTRATION (page consultée le 2 mai 2022). *Improvements to the Correspondence Examination Process May Increase Taxpayer Compliance and Collection Potential*, [en ligne], <https://www.treasury.gov/tigta/auditreports/2021reports/202130061fr.pdf>